



Rapport d'activités 2017

Février 2018

Référence/No de dossier : 033-00077

La Loi sur la Bibliothèque nationale a 25 ans

La commission a consacré sa première séance en 2017 à la Loi fédérale sur la Bibliothèque nationale suisse (LBNS) qui fête ses 25 ans – c'est long dans un monde en changement rapide et de plus en plus numérisé. La commission a livré ses premières réflexions sur une éventuelle révision de cette loi. Certains membres de la commission étaient d'avis que la BN doit absolument se baser sur une législation adaptée à son temps pour pouvoir accomplir ses tâches présentes et à venir. D'autres ont vu les risques d'un processus de révision parlementaire. Les formulations ouvertes de la loi actuelle permettent à la BN de s'adapter aux évolutions.

Tous étaient d'accord qu'une bibliothèque nationale en général et la BN en particulier doit fonctionner comme interface du système national de bibliothèques. Il faut constater qu'elle n'en a actuellement largement pas les compétences ni les moyens et que sa marge de manœuvre par son positionnement dans l'administration fédérale est très limitée – particulièrement comparé aux structures plus flexibles des bibliothèques des hautes écoles.

La commission considère qu'une éventuelle révision de la Loi sur la bibliothèque nationale devrait lui donner les moyens et la liberté nécessaires pour jouer un rôle aussi fort que celui d'autres bibliothèques nationales européennes dans leurs pays respectifs, et ceci dans une *politique des biblio-*

thèques coordonnée au niveau national.

Menace sur la bibliothèque de toutes les bibliothèques

L'année dernière, la commission a demandé à être informée sur les tâches et les activités de la fondation *Bibliomedia Suisse*. Bibliomedia Suisse est une fondation de droit public active dans le développement des bibliothèques et la promotion de la lecture. En tant que *bibliothèque des bibliothèques*, elle joue un rôle clé dans le réseau des bibliothèques publiques et scolaires. Ses multiples activités sont une contribution importante à l'accès de toutes et tous à la culture, elles assurent un accès identique au savoir dans toutes les régions du pays.

Sa directrice Franziska Baetcke a expliqué que son financement par les cantons et la Confédération est menacé parce que certains cantons s'en sont retirés. Cela a pour conséquence que la prestation *Zentrale für Klassenlektüre (ZKL)/Lecture Suivie (LS)* que Bibliomedia propose dans toute la Suisse s'en trouve nettement réduite, que son offre de lectures pour les élèves est moins diversifiée et qu'il y a moins de lectures communes.

Dans une lettre à la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), la commission s'est prononcée fermement pour que la LS continue d'être utilisée comme un moyen efficace de promotion de la lecture et que les accords de prestations existants soient maintenus. Ce n'est qu'ainsi que les élèves de tous les cantons pourront

bénéficier à l'avenir d'une offre de lectures moderne, attractive et variée.

Lancement du dialogue Suisse numérique

La première Conférence nationale « Suisse numérique » a eu lieu le 20 novembre 2017¹ – un véritable événement sur la transformation numérique, un thème d'une brûlante actualité. Le but de la conférence a d'une part été de fournir des bases pour actualiser la *Stratégie Suisse numérique*. D'autre part, la Confédération voulait ouvrir le dialogue avec les différents acteurs. Le président et quelques membres de la commission y ont participé. Cette conférence peut être considérée comme réussie même si elle volait un peu haut et n'a livré que peu de résultats concrets pour les différents domaines abordés.

La direction de la BN est parvenue à placer l'*archivage numérique à long terme* sur l'agenda de la stratégie du Conseil fédéral. Elle a pu amener la thèse suivante concernant l'archivage numérique à long terme dans la discussion : « La Suisse dispose d'une solution durable pour la conservation de données à long terme et peut assurer l'utilisation des données existantes dans le long terme. » La commission considère le fait que ce sujet soit intégré dans la nouvelle formulation de la *Politique des données* est un résultat positif de cette conférence.

La commission suivra le processus de dialogue de façon active, ouverte et constructive et se prononcera si nécessaire sur les questions qui concernent les champs d'activité du domaine bibliothécaire.

L'analyse de Susanne Bliggenstorfer

Fin 2017, Susanne Bliggenstorfer, a pris sa retraite en tant que directrice de la Bibliothèque centrale de Zurich. Peu avant la fin de l'année, la commission a pu s'entretenir ouvertement avec elle sur l'état du paysage bibliothécaire suisse et sur le rôle actuel et futur de la BN.

La domiciliation de la BN dans l'administration fédérale est un élément central qui en est ressorti, car elle restreint notablement le rayon d'action de la BN au point qu'elle ne peut pas répondre aux attentes de la communauté des bibliothèques, ou alors de façon insatisfaisante. Elle prend de plus en plus de

retard par rapport aux bibliothèques scientifiques qui agissent en vrai promoteur de développement.

De l'extérieur, on a l'impression que la BN est de plus en plus dirigée comme une unité administrative et doit se soumettre à des processus de gestion défavorables à la clientèle. On ne distingue pas non plus de rôle directeur dans le développement de la bibliothèque ; le manque de compétences et de ressources l'empêche naturellement de l'assumer.

Ce thème sur lequel la commission de la BN avait déjà discuté au début de l'année en relation avec la révision de la LBNS a ainsi été réactualisé par un point de vue externe. On attend de la BN qu'elle joue un rôle de leader à l'échelle nationale. Mais pour cela il faut un mandat légal nouveau et des moyens suffisants en matière de personnel et de finances.

La commission de la BN traitera ce sujet en 2018 et en explorera les options concrètes. Je me réjouis de pouvoir diriger ces débats avec les membres de la commission ! Les bonnes expériences faites ces deux dernières années me font espérer des discussions substantielles avec des idées passionnantes.

Dr Peter Bieri, président

Commission de la BN

Art. 14 LBNS du 18 décembre 1992

1 Le Conseil fédéral nomme une commission de la Bibliothèque nationale suisse (commission) comprenant neuf membres.

2 La commission :

- a. ...
- b. suit le développement de la bibliothéconomie ;
- c. peut faire des propositions au Département fédéral de l'intérieur en matière de bibliothéconomie ;
- d. donne son avis sur des projets d'actes législatifs ayant trait aux activités de la Bibliothèque nationale ou étant de nature à les influencer ;
- e. encourage la coopération en matière de bibliothéconomie.

3 La commission doit être consultée avant que ne

¹ <https://www.digitaldialog.swiss/fr/conference>